



Etant à temps partiel suis-je dégagée du roulement de la rtt

Par **fifi**, le **22/06/2008 à 16:12**

je travail à temps partiel (28h/semaine). Je dde le mercredi comme jour de repos car j'ai 4 enfants en bas age. Mon responsable veut que je fasse le roulement de la rtt avec mes collègues qui sont à temps plein pour selon lui ne pas pertuber le service. A t-il le droit de m'imposer cela ? Ne suis-je pas prioritaire sur ce jour par rapport à l'age de mes enfants. Ma collègue à 2 enfants de 17 ans et de 10 ans. Aidez-moi car c'est une situation très difficile pour tout le monde. Merci

Par **Marion2**, le **22/06/2008 à 17:32**

Dans la mesure où vous travaillez à temps partiel, vous ne pouvez pas bénéficier de RTT

Par **Marion2**, le **22/06/2008 à 17:36**

Excusez moi j'ai lu un peu trop vite votre message.
Malheureusement, à part essayer de vous arranger avec vos collègues ... nll n'y a pas de priorité.

Par **fifi**, le **23/06/2008 à 19:06**

Merci Laure,rnrnLes collègues, chacun regarde midi à sa porte. Je me retrouve seule face à mon problème. Je me demande si je ne vais pas aller voir la directrice pour lui exposer ma situation, je travaille quand même dans le social. Si dans cette branche on ne peut pas faire un geste pour les salariés, c'est grave.rnQu'en pensez-vous et que feriez-vous à ma place.
Merci

Par **Marion2**, le **24/06/2008 à 10:48**

Vous avez raison, expliquez votre situation à votre responsable, en espérant qu'elle vous écoute.rnBonne chance !

Par **fifi**, le **24/06/2008 à 18:56**

Bonjour Laure,rnrnMerci de prendre ma situation à coeur et de me répondre. Aujourd'hui il y a eu une grosse mise au point avec les collègues, un gros clache. Nous nous sommes dit toutes les choses que l'on gardait les uns et les autres sur le coeur de peur de se blesser. J'ai pris la décision de prendre le jour de repos que l'on m'imposait même si cela ne m'arrange pas. J'ai ma fierté. J'ai eu l'impression que l'on voulait que je raconte mes problèmes perso, que je me justifie et bien j'ai dit non. Je me débrouillerai pour mes gamins le mercredi mais je ne veux rien devoir à personne.rnQu'auriez-vous fait à ma place ? J'attends votre avis. Fifi

Par **Marion2**, le **24/06/2008 à 21:32**

Bonsoir fifi,rnEffectivement, vous n'aviez pas à vous justifier. Vous avez eu une très bonne réaction.rnJ'espère que vous n'aurez pas trop de mal à vous arranger pour le mercredi.rnBon courage à vous fifi.

Par **fifi**, le **25/06/2008 à 18:24**

Bonsoir Laure,rnJ'ai décidé de faire un courrier au responsable avec une copie à la directrice et une copie au président de l'association pour expliquer cette situation car je me sens victime d'une injustice. Je ne peut pas comprendre qu'un responsable sous prétexte du bon déroulement du service ne tienne pas compte des problèmes qui à la longue finiront par pourrir les relations entre nous.rnJe vous explique : je veux le mercredi car j'ai 4 enfants de 11 à 3 ansrnrnma collègue à deux enfants de 17 ans et de 10 ans, mon autre collègue à un enfant de 12 mois alors comment un responsable ayant ces situations sous les yeux ne peut pas trancher le plus équitablement possible.rnj'attends votre réponse. Merci. Fifi

Par **Marion2**, le **25/06/2008 à 19:20**

Bonjour fifi,
Vous pouvez faire ce courrier, mais la décision sera, malheureusement, au bon vouloir de votre responsable.
Cordialement